

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-22

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **10**
votants : **10**

OBJET :
ACQUISITION DE PARCELLE - BOIS

Date de convocation du Conseil : **28 février 2023**
Affichée le : **28 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le : **07 mars 2023**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine,**
MEYNARD Amélie

Mrs BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques,
HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.

Excusés : **Mme TYBULE Marie-José, Mr ATTAL Frédéric**

Mr Le Maire informe qu'il a une proposition de Mr COT habitant à Val de Livenne concernant une parcelle défrichée en zone N située rue des Pajots, soit :

- ZB78 située au Bois du Mayne (1800m²)

Mr Le Maire constate qu'actuellement les parcelles de bois dans ce secteur sont achetées afin d'être rasées en partie.

Mr le Maire propose d'acquérir cette parcelle afin qu'elle soit conservée. Cette parcelle se trouve dans une zone de projets et dans une zone de conservation de la forêt pour l'agrandissement de l'arboretum existant.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'activer la préemption de cette parcelle auprès de la SAFER si besoin et autorise M. Le Maire à accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de ce projet et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **07 mars 2023**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :

La secrétaire de séance
Magali BERNARD



Le Maire
Arnaud OVIDE

